



COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARAMBON  
Séance du 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de mai, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, à la Mairie de Varambon, sous la présidence de Madame Dominique GABASIO, en qualité de Maire.

Etaient présents : Dominique GABASIO, Jean-Claude DURUAL, Mireille BESSON, Audrey ARCHENY, Anne CHOLVY, Henri de BOISSIEU, Michel FLOQUET, Christine SORNAY, Vincent ZWITSERS, Ignace DI FILIPPO

Absents excusés : Dorian DEBOURG,

Absente : Elodie MELLET

Secrétaire de séance : Mireille BESSON

Date de convocation : 15 Mai 2025

**FINANCES :**

**Décision modificative n° 1 – Budget principal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'équilibrer les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune :

☐ le remboursement non prévu de la caution du logement communal 31 rue du Château d'un montant de 485,00 euros à l'article 165 ;

☐ l'ajustement de crédits à hauteur de 130,50 euros afin de régler les frais d'études relatifs à l'étude acoustique de la cantine scolaire à l'article 203 ;

☐ le portage foncier dû à l'EPF d'un montant de 2 244,38 euros au compte 27638 non prévu au budget ;

☐ la prévision de 1 000,00 euros au compte 61551 qui permettra de régler les frais d'entretien du véhicule communal ;

- la prévision de 2 000,00 euros au compte 65315 dans le cadre des formations nécessaires à notre nouvel agent des services techniques ;

Madame le Maire précise que les crédits sont issus du chapitre 012, article 6411, personnel titulaire qui a été surévalué en raison de l'arrivée d'un nouvel agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire effectuer la décision modificative n° 1 – Budget principal.

➤ -Fonds de concours travaux de voirie 2023 - CCRAPC:

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des mécanismes de solidarité adoptés lors du conseil du 21 décembre 2016, les communes versent des fonds de concours à la communauté de communes relatifs aux travaux de voirie réalisés sur leur sol à hauteur de 10 % du montant engagés avec une dépense plancher de 10 K€ HT en dessous duquel les communes ne versent pas de fonds de concours. Un fonds de concours est donc sollicité cette année auprès de la commune de Varambon, détaillé ci-après :

Commune	Travaux HT	MO (4,85 %)	Total	Fds de concours
Varambon	21 333,02	1 034,65	22 367,67	2 236,77

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer la convention pour le reversement du fonds de concours relatif aux travaux de voirie 2023 à la communauté de communes pour un montant de 2 236,77 €.

➤ Montant de l'attribution de compensation 2025/Communauté de communes :

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C V 1, le montant des attributions de compensation des communes ne peut être réduit qu'après accord des conseils municipaux. Lors de sa séance

du 3 avril 2025 le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation qui porte celui de notre commune à 28 627,00 euros.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide le nouveau montant de 28 627,00 euros de l'attribution de compensation.

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

##### ➤ Modification du RIFSEEP :

A compter du 1er mars 2025, les agents titulaires et contractuels en arrêt maladie perçoivent pendant 3 mois, 90% de leur traitement.

La délibération du RIFSEEP, prise en 2024, indiquait que les agents titulaires et contractuels en arrêt maladie percevaient pendant 3 mois, 100 % de leur traitement.

Madame le Maire propose de modifier la délibération concernant le régime indemnitaire des agents afin de prendre en compte la loi de finances 2025, et de porter le RIFSEEP à également 90 % du salaire pendant 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, valide cette modification.

##### ➤ Départ de Monsieur RODET

Madame le Maire informe le conseil du départ à la retraite de Jean-Pierre RODET au 1<sup>er</sup> juin 2025. Il est actuellement en congés depuis le 13 mai 2025. Elle propose qu'un pot de départ soit organisé avec le conseil et les salariés en activité, lors de la soirée organisée comme chaque année courant juillet par les élus et les familles.

##### ➤ Arrivée de Monsieur LARRA Rémy, agent technique

Monsieur DURUAL Jean-Claude, 1<sup>er</sup> adjoint, informe le conseil de l'arrivée de Monsieur LARRA Rémy, le lundi 12 mai 2025. La première journée a été consacrée à l'administratif et à la présentation de la commune tant sur le papier que sur le terrain avec une visite de l'intégralité des lieux-dits et différents quartiers. La 2<sup>e</sup> journée, vu avec Mr RODET, les différents matériels communaux et quelques conseils. Le mercredi 14 mai au matin, formation par la SOGEDO sur le fonctionnement de la station et de la lagune ainsi que sur l'entretien qui doit être fait par la commune au quotidien. La SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitations de Station d'Épuration) présente également ce jour-là a également pu apporter sa connaissance.

Une formation pour permettre la conduite d'engin de chantier cat A - Tracteur inférieur à 100CV – est nécessaire pour que Monsieur LARRA puisse conduire le tracteur avec épareuse ou broyeur sur les routes de la commune en toute sécurité. La formation aura lieu le 10 juin 2025 sur la commune. En attendant Monsieur LARRA ne pourra conduire le tracteur que sur les Brotteaux et les lieux peu fréquentés.

##### ➤ Situation de Madame MUZEAU :

Madame le Maire rappelle au conseil que Mme MUZEAU était en période de préparation de reclassement professionnel (PPR) du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 puis a bénéficié d'une période de reclassement de 3 mois du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 juin 2025. Pendant toute cette période Mme MUZEAU a pu bénéficier de nombreuses formations ainsi que des stages dans des services des collectivités territoriales pour connaître différents métiers.

A la date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, soit Mme MUZEAU aura trouvé un nouvel emploi dans une autre collectivité et pourra prétendre à une mutation, soit elle n'a rien trouvé et un dossier de demande de mise à la retraite pour inaptitude sera accepté par le Conseil Médical Départemental. La demande a été déposée auprès de ce service. En tout état de cause, Madame MUZEAU ne fera plus partie des effectifs de la commune à cette date.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Monsieur DURUAL Jean-Claude fait part au conseil d'un mail du Cabinet Géomètre-expert de Bourgen-Bresse, qui nous transmet le projet de division des parcelles au lotissement « Sous le Château » à la sortie sud de Varambon. Pour rappel, aucune négociation concernant la rétrocession des parcelles d'espaces verts

de ce lotissement n'avait encore abouti. L'entretien de ces parcelles étaient toujours à la charge du bailleur Ain Habitat mais pas réalisé.

Le projet de division prend en compte notre souhait de ne pas avoir à notre charge la noue située en limite des clôtures des maisons soit une parcelle de 2 m de largeur.

Un acte de cession sera réalisé par un notaire.

**Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet de division proposé par AIN Habitat.**

➤ Madame le Maire pose la question de la prolongation du contrat du radar qui se terminera le 31 mars 2026. Le radar a-t-il un réel impact ? la difficulté de déplacement au vu du poids est un réel problème notamment maintenant que nous n'avons plus qu'un salarié. De plus, le radar est actuellement HS car a été renversé ou est tombé et nous devons le remettre en état tant pour une remise en service que pour un retour à la fin du contrat.

Madame BESSON Mireille, en charge de ce dossier, va voir avec l'assurance s'il est possible d'avoir une indemnisation pour réparation et avec la société ELAN, pour un devis de remise en état.

➤ Madame le Maire indique avoir essayé à plusieurs reprises de voir avec le SR3A pour le changement des barrières qui mènent aux Brotteaux et qui sont en fin de vie. Elle n'a obtenu aucune réponse. Monsieur FLOQUET Michel, indique que le SR3A ne s'occupe plus du dossier NATURA 2000 qui est passé à la région. Il est donc difficile d'avoir des réponses. Il est convenu de voir comment nous pouvons réparer ou changer ces barrières avant qu'un accident ne survienne.

➤ Madame le Maire indique avoir fait une demande de subvention pour le changement des agrès du parcours sportifs qui sont bien anciens. Nous avons interrogé la CCRAPC pour savoir si le parcours sportif était de leur ressort. En 2012 lors de la fusion, des 2 communautés de Communes et du transfert de la compétence tourisme et des chemins de randonnées, le parcours sportif et le chemin de randonnée auraient dû être transférés. La CCRAPC nous a confirmé que tout ce qui est sur la commune de Varambon ne l'a pas été (chemin de randonnée et parcours sportifs). Du coup les chemins ne sont pas entretenus et sont à notre charge.

➤ Monsieur FLOQUET Michel informe le conseil de la possibilité d'obtenir via la CCRAPC et le groupe mobilité, d'arceaux pour vélo. Le conseil décide de demander 6 arceaux qui pourraient être installés vers l'espace jeux et sur le parking de l'auberge vers l'aire de convivialité. La demande sera faite lors de la prochaine réunion et une rencontre sur la commune sera organisée avec la nouvelle chargée de mission de la CCRAPC pour une meilleure connaissance de la commune par ce service et un avis sur les lieux d'implantations de ces arceaux.

\*\*\*\*\*

- **Il est rappelé à tous que les sacs jaunes doivent être sortis sur le domaine public la veille au soir de la collecte soit un mercredi tous les 15 jours selon le calendrier remis en début d'année. Il est à déplorer que sur certains secteurs, on retrouve un amoncellement de sacs jaunes tout au long des 15 jours notamment « rue de la Pompe » dans le centre bourg. Nous avons une recrudescence de rats sur la commune et les dépôts d'ordures n'y sont pas étranger. Merci à tous de trouver des solutions de stockage.**
- **De la prairie fleurie a été semée place Bellecour et dans le pré derrière le Clos des Brotteaux. Merci à tous de respecter ces plantations et de ne pas cueillir les fleurs qui vont pousser pour des bouquets personnels ou pour embellir les tombes. Ces plantations aident à la biodiversité sur notre territoire.**